

APERÇU DU FONDS

Fonds d'actions canadiennes BNI

Série T5

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions canadiennes BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visiter le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds: FSI: NBC5402 FSréd: NBC5602 Date de création de la série : 30 septembre 2014 Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 : 999,2 \$ millions Ratio des frais de gestion (RFG): 2,13 %

Gestionnaire du fonds : Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») Gestionnaire de portefeuille : Banque Nationale Investissements inc. Sous-gestionnaire de portefeuille : Jarislowsky, Fraser limitée

Distribution : Remboursement de capital et / ou de revenu net, chaque fin de mois. Taux visé de 5 % établi en fonction de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente. Toutes distributions seront réinvesties automatiquement en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur. Revenu net non distribué et gains en capital, distribution spéciale en décembre (doit être réinvestie).

Placement minimal: 500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement vise à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme. Le fonds investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation d'émetteurs canadiens de grandes capitalisations. Le fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres d'émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

1.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5,2 %			
2.	Brookfield Corp.	5,1 %			
3.	Banque Toronto-Dominion	4,3 %			
4.	CAE Inc.	4,0 %			
5.	Banque de Montréal	3,9 %			
6.	Constellation Software Inc.	3,6 %			
7.	Open Text Corp.	3,6 %			
8.	AtkinsRealis Group Inc.	3,3 %			
9.	TC Energy Corp.	3,2 %			
10.	Intact Corporation Financière	2,9 %			
Pourcentage total des dix principaux placements : 39,1 %					
Non	Nombre total de placements : 44				

Répartition des placements (au 31 mars 2025)

Répartition par actif			
Actions canadiennes	85,4 %		
Actions américaines	9,0 %		
Actions internationales	3,6 %		
Trésorerie, marché monétaire et			
autres éléments d'actif net	2,0 %		

Répartition sectorielle			
Industrie	24,4 %		
Finance	24,0 %		
Technologies de l'information	16,3 %		
Consommation discrétionnaire	6,9 %		
Santé	6,8 %		
Biens de consommation de	-		
base	6,4 %		
Énergie	5,8 %		
Matériaux	4,7 %		
Immobilier	2,7 %		
Trésorerie, marché monétaire			
et autres éléments d'actif net	2,0 %		

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est moyenne.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

|--|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la Série T5 du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la Série T5 du fonds au cours des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 3 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la Série T5 sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	13,0 %	31 janvier 2024	votre placement augmenterait à 1 130 \$.
Pire rendement -18,4 % 31 mars 2020 votre placement chuterait à 816 \$.		votre placement chuterait à 816 \$.	

Rendement moven

Au cours des 10 dernières années, les parts de la Série T5 du fonds ont généré un rendement annuel composé de 7,11 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 987 \$.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui:

- recherchent un placement à long terme;
- désirent ajouter un fonds d'actions canadiennes à leur portefeuille.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série T5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Seule l'option d'achat avec frais de souscription initiaux est maintenant offerte. Les options d'achat avec frais de souscription reportés ou avec frais de souscription réduits ne sont plus offertes sauf dans les cas de substitution mentionnés au prospectus simplifié. Pour les détenteurs de parts actuels, les frais reportés demeurent payables en cas de rachat, le tout selon les conditions prévues au moment de l'achat.



Combien cela coûte-t-il? (suite)

Option de frais de	Ce que vous payez		payez	Comment ca fonctionne	
souscription	En pourcentage (%)		En dollars (\$)	Comment ça fonctionne	
Frais de souscription initiaux	o % du montant investi		De o \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	 Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos parts sous l'option de frais de souscription initiaux. Des frais peuvent être exigés par la société de votre représentant. Vous négociez ces frais avec votre représentant. 	
	Si vous vendez :		chaque tranche de	• Nous payons à la société de votre représentant une commission de 2,5 % du	
	Au cours de la 1 ^{ere} année	3,0 %		montant que vous investissez. • Vous ne payez aucuns frais à moins que vous ne demandiez le rachat de vos parts à	
	Au cours de la 2 ^e année	2,5 %			<u> </u>
Frais de souscription	Au cours de la 3 ^e année	2,0 %			, ,
réduits	Après la 3 ^e année	0 %		 Les frais de rachat sont à taux fixe. Ils sont déduits de la valeur des parts vendues sont remis à BNI. Il n'y a aucuns frais de rachat lorsque vous substituez à vos parts des parts d'un autre fonds BNI acquises selon l'option des frais de souscription réduits. Le calendrier des frais de souscription réduits est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds. 	

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 2,15 % de sa valeur, ce qui correspond à 21,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (incluant la commission de suivi) et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,13 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,02 %
Frais du fonds	2,15 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez :

Option	Montant de la commission de suivi				
de frais de souscription	En pourcentage (%)	En dollars (\$)			
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	Maximum de 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.			
Frais de souscription réduits	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement pour la 1 $^{\rm \acute{e}re}$ à la 3 $^{\rm \acute{e}}$ année.	Maximum de 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.			
Trais de Sousenphon reduits	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement pour les années subséquentes.	Maximum de 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.			

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez			
Frais d'opérations à court terme Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat par BNI. Ces frais sont versés au fonds.				
Frais de substitution	Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous demandez la substitution pour des parts de la même série (selon la même option de souscription) d'un autre fonds. Si vous avez acquis des parts de Série T5 selon l'option de frais de souscription réduits du fonds initial, des frais seront payables, s'il y a lieu, lors du rachat des parts du nouveau fonds, mais en fonction de la date à laquelle vous avez acheté les parts du fonds initial. Des frais peuvent être exigés par votre société de représentants.			
Frais de conversion	Aucuns frais ne sont exigés par Banque Nationale Épargne et Placements inc. lorsque vous demandez la conversion des parts d'une série d'un fonds en parts d'une autre série du même fonds à l'exception des frais de rachat applicables, si vous procédez à une conversion de parts de la Série T5 selon l'option de frais réduits en parts d'une autre série avant la fin de votre calendrier de frais de souscription réduits.			



Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
Sans frais : 1 888 270-3941
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
Www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.